



BeSARPP



Association professionnelle
belge des médecins spécialistes
en Anesthésie et Réanimation

Belgische beroepsvereniging
van artsen-specialisten in
anesthesie en reanimatie

Bruxelles, 4 janvier 2024

Concerne : APSAR-BSAR et BeSARPP : APPEL À COTISATION/AFFILIATION

Cher Collègue,

En 2024, il vous sera de nouveau possible d'être à la fois membre de l'**APSAR-BSAR** (Association Professionnelle des Spécialistes en Anesthésie Réanimation - Beroepsvereniging van Specialisten in Anesthesie Reanimatie) et de la société scientifique **BeSARPP** (Belgian Society of Anesthesiology, Resuscitation, Perioperative medicine and Pain management). Bien entendu, vous restez libre d'être membre d'une seule des deux associations.

Cette possibilité vous permet de limiter vos charges administratives et de bénéficier en outre d'une réduction en cas d'affiliation groupée et/ou d'affiliation d'un service entier.

Si vous vous affiliez avec un **service entier**, cette affiliation a lieu **en une seule fois** via le compte du service ou de l'hôpital : le nom de tous les anesthésistes affiliés, leur année d'agrément et leur adresse e-mail doivent être communiqués au secrétariat du GBS (claire@gbs-vbs.org). Une facture sera ensuite établie pour le service entier.

L'APSAR-BSAR est une association professionnelle reconnue par la loi et en tant que telle, elle fait partie du GBS (Groupement belge des Spécialistes) : en vous affiliant à l'APSAR-BSAR, vous devenez automatiquement membre du GBS. L'APSAR-BSAR défend les intérêts professionnels généraux et individuels de ses membres et de l'ensemble des anesthésistes. En outre, elle défend aussi les intérêts financiers de l'anesthésie (remboursement des consultations, revalorisation des honoraires, etc.) et soutient ses liaisons que sont l'algologie, les soins intensifs et la médecine d'urgence.

L'association professionnelle met un point d'honneur à oeuvrer démocratiquement en soumettant toutes les décisions majeures au vote de ses membres. La participation des membres aux décisions garantit que l'on cherche activement des solutions à vos questions et problèmes. Tous les mois, nos membres reçoivent les comptes rendus des réunions de l'organe d'administration qui les informent sur les évolutions politiques et le paysage financier de l'anesthésie.

Le symposium annuel de l'APSAR-BSAR propose un bilan de tous les sujets qui tiennent en haleine le monde de l'anesthésie comme l'anesthésie pratiquée par les non-anesthésistes, la sédation, la qualité en anesthésie, Safety First, la loi sur la qualité des soins, le nombre d'anesthésistes en formation, la réforme de la nomenclature etc.

Le plus gros chantier en cours est la réforme des honoraires menée par l'INAMI qui mobilise l'APSAR-BSAR et la BeSARPP pour la défense de vos intérêts. Il va sans dire que notre représentativité dépend du nombre de nos membres et que votre soutien est absolument essentiel. C'est pourquoi nous vous encourageons vivement à vous affilier avec votre service entier. Votre chef de service a déjà reçu une lettre à ce sujet fin novembre.

La **BeSARPP est une société scientifique** reconnue par la loi. Elle élabore les normes de « best practice » et les directives relatives à la sécurité du patient. Elle communique clairement sur ces matières, à travers des symposiums scientifiques, les Acta Anaesthesiologica Belgica et un site internet interactif. La BeSARPP soutient activement les médecins spécialistes en formation en anesthésie en mettant à leur disposition les cours AVU en ligne et en organisant chaque année le Graduation Day. La promotion de la recherche est aussi un point essentiel pour la BeSARPP. Elle soutient les jeunes chercheurs prometteurs qui peuvent demander une bourse attribuée lors du symposium annuel. Pour réaliser ces objectifs, la BeSARPP collabore au sein d'un réseau étroit avec les associations belges suivantes : BARA, BAPA, APSAR-BSAR et BAT, ainsi que l'organisation européenne ESAIC.

Avantages de l'affiliation groupée par association :

Avantages	Affiliation groupée	BeSARPP	APSAR / BSAR
« Associate Membership » à la European Society of Anesthesiology and Intensive Care (ESAIC, auparavant ESA)	X	X	
Accès en ligne aux Acta Anaesthesiologica Belgica	X	X	
Réduction au BeSARPP Annual Meeting	X	X	
Réduction au congrès annuel de l'APSAR/BSAR	X		X
Accès gratuit au BeSARPP Graduation Day	X	X	
Réduction aux BeSARPP endorsed meetings	X	X	
Possibilité de demander la bourse BeSARPP Research Grant	X	X	
Conseils juridiques gratuits si nécessaire via l'APSAR-BSAR	X		X
Newsletter mensuelle de la BeSARPP	X	X	
Comptes rendus mensuels des réunions de l'organe d'administration de l'APSAR-BSAR	X		X

Cordialement,



Mona Momeni,
Présidente BeSARPP



Gilbert Bejjani,
Président et trésorier APSAR-BSAR



Luc Foubert,
Trésorier BeSARPP



Stefaan Carlier,
Secrétaire APSAR-BSAR

1. AFFILIATION GROUPEE APSAR-BSAR ET BeSARPP

IBAN: BE 09 7390 2124 8657
SWIFT: KREDBEBB
COMMUNICATION: « Code_M » - 10.2024



BeSARPP



Association professionnelle
belge des médecins spécialistes
en Anesthésie et Réanimation
Belgische beroepsvereniging
van artsen-specialisten in
anesthesie en reanimatie

Catégorie	EUR
Anesthésiste agréé et actif	325,00
Pensionné sans activité professionnelle	80,00
Pensionné avec activité professionnelle	180,00
Activité professionnelle à l'étranger	200,00
Réduction supplémentaire par membre si affiliation d'un service entier	- 25,00

2. AFFILIATION SIMPLE APSAR-BSAR

IBAN: BE88 4373 1509 5141
SWIFT: KREDBEBB
COMMUNICATION: « Code_M » - 10.2024



Association professionnelle
belge des médecins spécialistes
en Anesthésie et Réanimation
Belgische beroepsvereniging
van artsen-specialisten in
anesthesie en reanimatie

Catégorie	EUR
Anesthésiste agréé et actif	230,00
Médecin en formation	16,50
Pensionné sans activité professionnelle	22,00
Pensionné avec activité professionnelle	120,00
Activité professionnelle à l'étranger	120,00
Réduction supplémentaire par membre si affiliation d'un service entier	- 25,00

3. AFFILIATION SIMPLE BeSARPP

IBAN: BE47 0015 0907 5880
COMMUNICATION : AFFILIATION + NOM



BeSARPP

Catégorie	EUR
Anesthésiste agréé, affiliation 1 an (2024)	125,00
Anesthésiste agréé, affiliation 2 ans (2024 et 2025)	225,00

Possibilité de payer par carte de crédit : veuillez prendre contact avec besarpp@medicongress.com.